



Geneviève FRAISSE, *Les deux gouvernements : la famille et la Cité*, Gallimard, Folio/Essais, 2000, 220 pages ; *La controverse des sexes*, Paris, PUF, Quadrige, 2001, 326 p.

Jacques Guilhaumou



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/clio/127>

DOI : 10.4000/clio.127

ISSN : 1777-5299

Éditeur

Belin

Édition imprimée

Date de publication : 1 novembre 2001

Pagination : 258-261

ISBN : 2-85816-592-0

ISSN : 1252-7017

Référence électronique

Jacques Guilhaumou, « Geneviève FRAISSE, *Les deux gouvernements : la famille et la Cité*, Gallimard, Folio/Essais, 2000, 220 pages ; *La controverse des sexes*, Paris, PUF, Quadrige, 2001, 326 p. », *Clio. Histoire, femmes et sociétés* [En ligne], 14 | 2001, mis en ligne le 19 mars 2003, consulté le 22 avril 2022. URL : <http://journals.openedition.org/clio/127> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/clio.127>

Ce document a été généré automatiquement le 22 avril 2022.

Tous droits réservés

Geneviève FRAISSE, *Les deux gouvernements : la famille et la Cité*, Gallimard, Folio/Essais, 2000, 220 pages ; *La controverse des sexes*, Paris, PUF, Quadrige, 2001, 326 p.

Jacques Guilhaumou

- 1 Dans ces deux derniers ouvrages, Geneviève Fraisse continue à s'interroger sur l'énigme de *La différence des sexes* (PUF, 1996), mais présentement de manière plus approfondie en regard de l'histoire de la démocratie française. Aujourd'hui, précise-t-elle dans *Les deux gouvernements*, « l'important est le repérage de l'espace large de la démocratie, des lieux où le sexe est marqué, des lieux où il paraît en relief » (p. 167). Une fois mis en évidence un parcours historique qui commence par le geste brutal de coupure entre le public et le privé, au détriment de la femme recluse dans le gouvernement des mœurs, ce premier ouvrage s'efforce d'aboutir à une réflexion d'ensemble sur la parité domestique et la parité politique.
- 2 Le second ouvrage sur *La controverse des sexes* multiplie alors, d'une intervention à l'autre, les points de vue sur l'opinion centrale de l'auteur : *l'égalité des sexes est possible parce que pensable*. Il s'agit donc de rendre visible, au terme d'une réflexion historique, la dynamique constitutive de l'égalité des sexes.
- 3 Notons d'emblée le choix des termes de sexe et de différence des sexes. L'un, le mot sexe, est, au-delà du fait naturel, vide de contenu signifiant : il revient donc à l'historicité de lui donner un contenu. L'autre, le concept de différence des sexes, est le support d'une réflexion philosophique possible, nouvelle, ouverte.
- 4 C'est alors que l'histoire constitue, pour l'auteure, une méthode essentielle liée à une difficulté évidente, la quasi-absence d'un objet « différence des sexes » dans les débats de la tradition philosophique occidentale. Il convient donc de le conceptualiser en le rendant visible dans des lieux de pensée attestés par un travail généalogique sur les

textes. Qui plus est, il n'existe pas de textes fondateurs en l'absence de contrat sexuel après la Révolution française de la différence des sexes en démocratie. Geneviève Fraisse propose alors d'avoir recours à des textes à la fois originaux, représentatifs et exemplaires.

- 5 En affirmant qu'« entre la femme et l'homme, il peut exister amour, passion, lien d'habitude et tout ce qu'on voudra, il n'y a pas véritable société », Proudhon valide une fois de plus la séparation entre la famille et la Cité, le gouvernement domestique et le gouvernement politique au point de préconiser, en réaction extrême au mouvement d'émancipation des femmes, de les « mettre en réclusion ». Le philosophe Alain, affirme aussi que « l'idée de droit est parfaitement étrangère à la société conjugale ». La peur masculine du mélange des sexes suscite ainsi des logiques masculines de justification plus ou moins baroques. Par réaction, des auteures (Fanny Raoul, Georges Sand, Julie Daubié, etc.) multiplient les termes très négatifs (*esclaves, ilotes, mineures, victimes*, etc.) sur ce que nous appelons aujourd'hui la condition des femmes, constituant ainsi des lieux communs sur l'exclusion radicale des femmes de la société, sans pour autant prôner un discours de révolte contre la domination masculine. Autant de tâtonnements donc, dans l'histoire et la pensée de la démocratie française, sur le statut ou le hors-statut des femmes qui sont des conséquences de l'absence d'un texte fondateur. C'est à vrai dire le mouvement féministe qui fera vraiment rupture en s'appuyant sur l'acquisition progressive de l'autonomie juridico-politique des femmes, et la multiplication des moyens d'affranchissement des femmes et de libéralisation des mœurs.
- 6 Geneviève Fraisse ne s'attarde pas sur une histoire du féminisme désormais bien connue. Elle s'interroge plutôt sur la relation de la démocratie à l'exclusion des femmes. À l'encontre des historiennes américaines, surtout les spécialistes de la Révolution française, elle affirme que *la démocratie est exclusive, et non excluante*. Elle entend par là que les femmes ne sont pas explicitement exclues, dans la mesure où il n'existe pas, au départ de la démocratie, de règles énonçant leur exclusion économique et politique. Donc l'exclusion des femmes est produite plus qu'énoncée, elle est fabriquée plus que théorisée. Les femmes peuvent donc mettre en cause, par leurs pensées et leurs actions, ce choix exclusif en faveur des hommes, et susciter ainsi une dynamique démocratique d'inclusion. Nous ajouterons que l'expérience de la Révolution française en est d'emblée la preuve : les femmes y agissent comme citoyennes à part entière d'un événement révolutionnaire à l'autre, au point de constituer une véritable force politique pendant l'été 1793 ; leur défaite, par l'interdit de politique qui leur est imposé dès l'an II, est aussi la défaite des droits de l'homme et du citoyen.
- 7 Ce n'est pas donc un hasard si Geneviève Fraisse revient constamment à la figure d'Olympe de Gouges, et à sa définition des citoyennes « mères, filles et sœurs » comme « représentantes de la nation », pour comprendre comment des postures de filiation et des positions familiales peuvent faire sens dans une manière de morceler les catégories de la représentation qui s'efforce de combattre une république masculine instituée dans le partage femmes/hommes entre vertu et raison, mœurs et lois. Au sein de l'histoire de la démocratie française jusqu'à nos jours, les femmes disposent d'une capacité de représenter qui en font constamment des représentantes de la nation. Reste à comprendre pourquoi, en appui sur des femmes d'exception, elles sont des

représentantes en nombre, alors que la République, demeurant masculine, ne légitime pas leur représentation.

- 8 Toujours en quête de la résolution de l'énigme de la différence des sexes, Geneviève Fraisse en vient alors à considérer l'historicité au-delà de la simple notion d'histoire, c'est-à-dire en quoi elle signifie la représentation d'un être historique. Elle énonce alors deux considérations majeures sur le devenir-sujet des femmes en démocratie : « En démocratie, le génie féminin peut être la règle de l'égalité des sexes », « Le sujet et le nombre définissent l'accès des femmes à l'universalité démocratique ». Hypothèses particulièrement fortes et fructueuses qui associent la multiplication des sujets féminins émancipateurs en nombre et le génie féminin, dont elle nous donne des exemples avec Hannah Arendt, Simone Weil et Simone de Beauvoir, s'inscrivant ainsi dans la voie de recherche également tracée par Julia Kristeva et Mona Ozouf. Le génie féminin incarne l'individuelle démocratique. Il s'agit bien d'en finir avec l'image de la Muse, donc de considérer la mise en valeur de l'indépendance de la femme, et plus largement le féminisme d'avant-garde, comme la règle même de l'égalité démocratique.
- 9 Députée européenne, Geneviève Fraisse constate par ailleurs un fort écart entre citoyenneté et représentation (ou députation) qui confère aux femmes une souveraineté limitée. La République demeure encore masculine à travers la domination de la communauté des frères. Le discours du neutre sur les droits de l'homme et du citoyen a certes permis l'instauration de la mixité par des actions émancipatrices et universalistes. Mais il continue à masquer des différences qui sont des inégalités entre femmes et hommes en particulier dans la division du travail économique et politique. De la mixité à parité, il s'agit donc de sortir de la mise en avant de la différence, ou de la non-différence, entre les sexes, pour en arriver à un devenir-sujet de l'égalité des sexes formulé dans les termes suivants : « L'égalité des sexes se pense avec la similitude des hommes et des femmes (êtres de raison, citoyens) et avec la différence sexuelle (différence des corps et des fonctions dans la reproduction). L'égalité ne constitue pas une alternative avec la différence, elle est ce terme extérieur à l'opposition binaire du semblable et du différent » (*Les deux gouvernements...*, p. 186). Geneviève Fraisse fait ainsi de l'égalité le thème central de la pensée féministe, entre critique de la domination masculine et recherche d'un équilibre terme à terme entre hommes et femmes. Et c'est bien le mot de parité qui marque cette quête égalitaire de l'identique dans la différence : « disons, pour conclure, que je propose l'aporie identité-différence et le mixte égalité-différence » (*La controverse des sexes*, p. 254). En se dissociant de toute logique consensuelle qui exclut le devenir-sujet des femmes et des hommes, Geneviève Fraisse ouvre la possibilité d'un monde commun entre les hommes et les femmes qui met ensemble, par la traversée de l'égalité, le semblable et la différence. L'existence en devenir de ce tiers commun parfaitement égalitaire, en redéfinissant le tout de la société, ouvre peut-être la voie à une reconquête démocratique de la représentation politique.